RCS : RODEZ
Code greffe : 1203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00208
Numéro SIREN : 414 608 414
Nom ou dénomination : 2PM HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2022 sous le numéro de dépôt 5735

2PM HOLDING
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 628 060.00 euros
Siège social : PEYREBRUNE
12300 FIRMI
R.C.S. RODEZ 414 608 414

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021
TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/06/2022

DEUXIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir une perte de 68 556.14 euros après impôt.

L'assemblée générale décide d'affecter cette perte de la manière suivante :

Report à nouveau débiteur pour 68 556.14 euros

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes pour les exercices antérieurs.

Le président,

Philippe MOLENAT

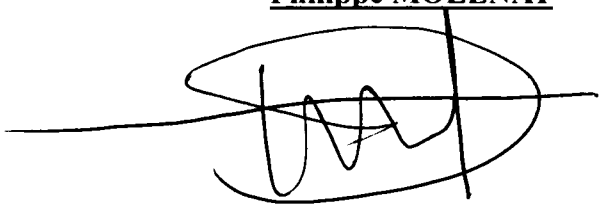

2PM HOLDING
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 628 060.00 euros
Siège social : PEYREBRUNE
12300 FIRMI
R.C.S. RODEZ 414 608 414

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021
TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
VOTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/06/2022

DEUXIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir une perte de 68 556.14 euros après impôt.

L'assemblée générale décide d'affecter cette perte de la manière suivante :

Report à nouveau débiteur pour 68 556.14 euros

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes pour les exercices antérieurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Philippe MOLENAT

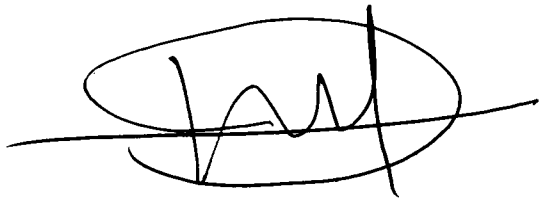

2PM HOLDING
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 628 060.00 euros
Siège social : PEYREBRUNE
12300 FIRMI
R.C.S. RODEZ 414 608 414

RAPPORT DE LA PRESIDENCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons, ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice

La situation de la Société, à la clôture de l'exercice écoulé, apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan. Il souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020	Ecart en Euro
ACTIF IMMOBILISE	1 663 257.48 euros	1 743 155.41 euros	-79 897.93
ACTIF CIRCULANT	1 820 228.96 euros	1 807 317.00 euros	+12 911.96
REGULARISATION ACTIF	906.24 euros	512.60 euros	+393.64
TOTAL DE L'ACTIF	3 484 392.68 euros	3 550 985.01 euros	-66 592.33

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020	Ecart en Euro
CAPITAL SOCIAL	628 060.00 euros	628 060.00 euros	/
PRIMES D'EMISSION	3 024 982.88 euros	3 024 982.88 euros	/
RESERVE LEGALE	62 961.00 euros	62 961.00 euros	/
AUTRES RESERVES	522 383.47 euros	522 383.47 euros	/
REPORT A NOUVEAU	-732 363.24 euros	-716 393.95 euros	-15 969.29
RESULTAT EXERCICE	-68 556.14 euros	-15 969.29 euros	-52 586.85
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 437 467.97 euros	3 506 024.11 euros	-68 556.14
DETTES	46 924.71 euros	44 960.90 euros	+1 963.81
TOTAL DU PASSIF	3 484 392.68 euros	3 550 985.01 euros	-66 592.33

L'activité de la Société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

	Exercice 31/12/2021 12 mois	Exercice 31/12/2020 12 mois	Ecart en Euro
VOLUME DE PRODUCTION	120 485.73 euros	106 960.61 euros	+13 525.12
TOTAL PRODUITS D'EXPL.	120 492.09 euros	107 064.23 euros	+13 427.86
TOTAL CHARGES D'EXPL.	113 546.32 euros	125 774.44 euros	-12 228.12
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 945.77 euros	-18 710.21 euros	+25 655.98
RESULT. COURANT AV.IMP.	15 363.42 euros	-15 969.29 euros	+31 332.71
RESULTAT NET COMPTABLE	-68 556.14 euros	-15 969.29 euros	-52 586.85

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par des produits de participations financières détenues par la Société pour un montant de 0.00 euros, et par un volume de production qui s'est élevé à 120 485.73 euros, contre 106 960.61 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 12.64 %.

L'activité principale de la Société 2PM HOLDING SAS étant une activité financière, la déduction des charges financières aux produits de participations fait apparaître un résultat financier de 0.00 euros.

La déduction des coûts d'achat des marchandises vendues et des matières premières permet de dégager une marge brute de 120 485.73 euros, représentant 100.00 % du volume de production hors taxes, contre 106 960.61 euros, soit 100.00 % du volume de production pour l'exercice précédent.

Après déduction des charges d'exploitation, il se dégage un résultat d'exploitation de 6 945.77 euros.

Après déduction des charges d'exploitation, il se dégage un résultat courant avant impôt de 15 363.42 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de 7 745.37 euros contre 5 863.20 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 15 363.42 euros contre -15 969.29 euros pour l'exercice précédent ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, - du résultat exceptionnel de -83 919.56 euros contre 0.00 euros au titre de l'exercice précédent - de l'impôt sur les bénéfices de 0.00 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette comptable de 68 556.14 euros, contre une perte de 15 969.29 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31/12/2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 484 392.68 euros contre 3 550 985.01 euros pour l'exercice précédent.

Situation et activité des filiales au cours de l'exercice

Filiales et Participations	Capital Social	Réserves et report à nouveau	Quote- part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	C.A.H.T du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
EURL ZONE DU CENTRE	1500	-3 548	100.00	1500	71 069	23 767
EURL LE WILSON	4 000	56 360	100.00	197 230	217 881	58 028
SAS STAR PIZZA	1000		51.00			
SARL MS CASH	5 000	-72 463	49.00	2 450	266 712	-1 649
TOTAL	11 500	-19 651		201180	555 662	80 146

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Insatisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons porter tous nos efforts au développement de notre volume de production, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La société MS CASH, filiale, a prononcé sa dissolution anticipée et sa mise en liquidation amiable à compter du 1er avril 2022.

Activité de la Société en matière de recherche et de développement

L'objet même de notre Société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus à votre gérance.

Information sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de Commerce, nous vous indiquons, la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance.

Fournisseurs au 31/12/2021	Echus	Solde à échoir	A échoir 1 à 30 jours	A échoir 31 à 60 jours	A échoir + de 60 jours
Compte 401	61.27		258.27		
Compte 411					
TOTAL GENERAL	61.27		258.27		
Fournisseurs au 31/12/2020	**Echus**	**Solde à échoir**	**A échoir 1 à 30 jours**	**A échoir 31 à 60 jours**	**A échoir + de 60 jours**
Compte 401		303.80	186.80	117.00	
Compte 411	82.07				
TOTAL GENERAL	82.07	303.80	186.80	117.00	

Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

Conformément aux dispositions de l'article L.464-2, alinéa 5 du Code de Commerce, le président déclare ne pas avoir été condamné par l'Autorité de la Concurrence pour des pratiques anticoncurrentielles.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir une perte de 68 556.14 euros après impôt.

L'assemblée générale décide d'affecter cette perte de la manière suivante :

Report à nouveau débiteur pour 68 556.14 euros

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous prenons acte de ce qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes pour les exercices antérieurs.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39.4 du même code.

Rapport spécial sur les opérations visées par l'article L.227-10 du Code de commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L.227-10 du code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

Conclusion

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Nous espérons que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre président, pour l'exercice clos le 31/12/2021.

Le président,

Philippe MOLENAT

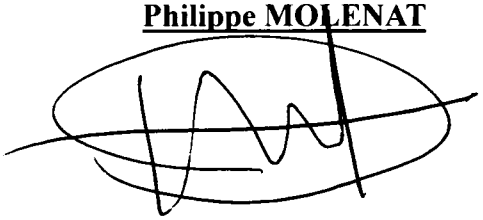

GEORGES GOYON
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
inscrit près la Cour
d'Appel de DIJON

32, rue de la République
71000 - MÂCON
Téléphone : 03 85 39 95 39 +
Télécopie : 03 85 39 95 33

Cabinet secondaire :
136, avenue Emile et Claude PUZENAT
71140 - BOURBON-LANCY
Téléphone : 03 85 89 10 47

agc
CONSEIL D'ENTREPRISES
audit / gestion / comptabilité

« 2PM HOLDING » S.A.S.

Société par actions simplifiée
au capital de 628.060 euros
Siège social : PEYREBRUNE
12300 – FIRMI

R.C.S. de RODEZ : 414.608.414.00036

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2021

Georges GOYON

Commissaire aux Comptes
inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la C.R.C.C.de DIJON

Aux Associés,

En exécution de notre mission légale et obligatoire de commissaire aux comptes de votre société qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, nous vous présentons notre rapport sur vos comptes annuels relatifs à votre exercice – année civile 2021, clos le **31 DÉCEMBRE 2021**, et portant sur :

- ✓ le contrôle des comptes annuels de la société **« 2PM HOLDING » S.A.S.,** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ✓ la justification de nos appréciations,
- ✓ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels en nous appuyant sur la base des éléments disponibles à cette date, et ce dans un contexte évolutif de crise sanitaire très grave liée à la pandémie mondiale de la COVID-19.

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire annuelle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « 2PM HOLDING » S.A.S. relatifs à votre exercice – année civile 2021, clos le 31 DÉCEMBRE 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » qui figure ci-après dans ce présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période qui va du 1er JANVIER 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées à votre connaissance s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels de la société.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes annuels, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau d'assurance élevé, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du dirigeant de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments ultérieurs qui pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations sous-jacentes de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MÂCON, le 10 JUIN 2022

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Georges GOYON

Commissaire aux Comptes
inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la C.R.C.C.de DIJON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES — 2065-SD

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le 01/01/2021 et clos le 31/12/2021 — Régime simplifié d'imposition ☐ réel normal ☑

Si option pour le reg. optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (ets de transport ☐ — Si PME innovantes ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Designation de la société	Adresse du siege social
SAS 2PM HOLDING	PEYREBRUNE
SIRET 4 1 4 6 0 8 4 1 4 0 0 0 3 6	12300 FIRMI FR
Adresse du principal etablissement	Ancienne adresse en cas de changement :
PEYREBRUNE 12300 FIRMI FR	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° ERP

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées ADMINISTRATION D'ENTREPRISES — Si vous avez changé d'activité cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal ; Bénéfice imposable à 15% : 0 ; Déficit : 66 106

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values — PV à long terme impos. à 15% ; PV à long terme imposables à 19% ; Autres PV imposables à 19% ; PV à long terme imposables à 0% ; PV exonerees (art.238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ — Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐ — Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ — Zone de developpement prioritaire, art. 44 septdecies ☐

Société d'investissement immobilier côtée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

N° identité fiscale(obligatoire) :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐

N° identité fiscale(obligatoire) :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	CLIO

Nom et adresse du prof. de l'expertise comptable (indépendant/salarié?):

ASS O.G.E.A. 12 — Tel : 0565772300
77674398100032
ASS.DE GESTION ET DE COMPTABILITE
RUE SAINT CHRISTOPHE
12000 RODEZ FR

Examen de Conformité Fiscale ☐

Nom et adresse du prestataire

EXEMPLAIRE GREFFE COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

Nom et adresse du conseil (indépendant ou salarié?):

Tel :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA

Visa CGA ☐ — Viseur conventionné ☐

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

BILAN - ACTIF

2050

Désignation de l'entreprise : SAS 2PM HOLDING — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : PEYREBRUNE 12300 FIRMI — Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 4 1 4 6 0 8 4 1 4 0 0 0 3 6 — Néant ☐

			Brut		Amortissements, provisions (2)	Exercice N clos le, 31/12/2021 Net
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	95 000	AI		95 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	157 171	AO		157 171
	Constructions	AP	1 066 088	AQ	90 937	975 151
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	105 452	AU	33 277	72 174
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	366 180	CV	2 450	363 730
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	30	BI		30
	TOTAL (II)	BJ	**1 789 922**	BK	**126 665**	**1 663 257**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	20 868	BY		20 868
	Autres créances (3)	BZ	910 123	CA		910 123
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 0)	CD	98 000	CE		98 000
	Disponibilités	CF	791 237	CG		791 237
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	906	CI		906
	TOTAL (III)	CJ	**1 821 135**	CK		**1 821 135**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	**3 611 057**	1A	**126 665**	**3 484 392**

Renvois : (1) Dont droit au bail 95 000 — (2) Part à moins d'un an des immob. financières CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété — Stocks — Créances

2051

② BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS 2PM HOLDING** — Néant ☐

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 628 060)	DA	628 060
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 024 982
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Reserve légale (3)	DD	62 961
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	522 383
	Report à nouveau	DH	(732 363)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(68 556)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementees *	DK	
	TOTAL (I)	DL	**3 437 467**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	24 392
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 329
	Dettes fiscales et sociales	DY	13 051
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	151
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	**46 924**
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	**3 484 392**

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Reserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	46 924
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise SAS 2PM HOLDING — Néant ☐

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA / FB / FC				
	Production vendue biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue services *	FG / FH / FI	120 485			120 485
	Chiffres d'affaires nets *	**FJ / FK / FL**	**120 485**			**120 485**
	Production stockée *	FM				
	Production immobilisée *	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)	FP				8 793
	Autres produits (1) (11)	FQ				6
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				129 285
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				
	Variation de stock (marchandises)*	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				47 360
	Impôts, taxes et versements assimilés *	FX				21 153
	Salaires et traitements *	FY				12 422
	Charges sociales (10)	FZ				5 867
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *	GA				35 528
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Autres charges (12)	GE				7
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				122 340
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GG				**6 945**
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				7 745
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				3 122
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				10 867
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ				2 450
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				2 450
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	GV				**8 417**
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW				**15 363**

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS 2PM HOLDING — Néant ☐

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	90 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	90 000
CHARGES EXCEPTIONNELS	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	45 000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	128 919
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	173 919
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**(83 919)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	230 153
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	298 709
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	**(68 556)**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY	
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	8 793
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles A6 — obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VCN	128 919	90 000

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

OGEA12
Expertise Comptable

Annexe comptable

Exercice
du
01/01/2021
au
31/12/2021

SAS 2PM HOLDING

ADMINISTRATION D'ENTREPRISES

PEYREBRUNE

12300 FIRMI

RODEZ, le 17 mai 2022

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 484 392.68 euros

Le résultat net comptable est une perte de 68 556.14 euros

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/05/2022 19:16:51:9 par le dirigeant.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- **Créances et dettes** : les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2- AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus COVID 19.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du plan comptable général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus COVID 19.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation:

- La valeur comptable des actifs et des passifs
- La dépréciation des créances clients
- La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- La dépréciation des stocks
- Les impôts différés «actifs»
- Le chiffre d'affaires
- Les «covenants» bancaires

3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (Euros)

Frais d'établissement	=	0.00
Fonds commercial	=	0.00

Actif immobilisé, les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immob. incorporelles	95 000.00	0.00	0.00	95 000.00
Immob. corporelles	1 394 531.57	87 000.00	152 819.06	1 328 712.51
Immob. financières	366 210.00	0.00	0.00	366 210.00
Total	**1 855 741.57**	**87 000.00**	**152 819.06**	**1 789 922.51**

Amortissements	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immob. incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Immob. corporelles	112 586.16	35 528.37	23 899.50	124 215.03
Immob. financières	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	**112 586.16**	**35 528.37**	**23 899.50**	**124 215.03**

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Natures des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
DROIT AU BAIL	95 000.00	0.00	95 000.00	non amortiss.
TERRAINS	157 171.50	0.00	157 171.50	non amortiss.
BATIMENTS	1 066 088.50	90 937.11	975 151.39	de 30 à 50 ans
INSTALLATIONS GENERALES ZONE DU	83 566.07	21 953.43	61 612.64	de 7 à 40 ans
MATERIEL DE BUREAU	1 272.00	1 272.00	0.00	3 ans
MOBILIER	20 614.44	10 052.49	10 561.95	de 4 à 5 ans
TITRES PART MS CASH	2 450.00	0.00	2 450.00	non amortiss.
TITRES PART ZONE DU CENTRE	1 500.00	0.00	1 500.00	non amortiss.
TITRES PART SARL LE WILSON	197 230.00	0.00	197 230.00	non amortiss.

3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (SUITE)

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Natures des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
AUTRES TITRES DE PARTICIP	165 000.00	0.00	165 000.00	non amortiss.
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	30.00	0.00	30.00	non amortiss.
Total	**1 789 922.51**	**124 215.03**	**1 665 707.48**	

Créances représentées par des effets de commerce : = 0.00

Etat des créances : = 1 298 107.74

	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Actif immobilisé	366 210.00	0.00	366 210.00
Actif circulant	930 991.50	930 991.50	0.00
ch.constaté d'avance	906.24	906.24	0.00
Total	**1 298 107.74**	**931 897.74**	**366 210.00**

Provisions pour dépréciation = 0.00

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisée	Non util.	A la clôture
Stocks et en-cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Comptes de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Comptes financiers	3 122.28	0.00	0.00	3 122.28	0.00
Total	**3 122.28**	**0.00**	**0.00**	**3 122.28**	**0.00**

Produits à recevoir par postes du bilan = 286.00

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	0.00
Clients et comptes rattachés	0.00
Autres créances	286.00
Disponibilités	0.00
Total	**286.00**

Charges constatées d'avance : = 906.24

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires
liées à l'exploitation normale de l'entreprise

4- NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts sociales) : = 40 520.00

	nombre	valeur nominale	Cap.Social
Titre début d'exercice	40 520	15.50	628 060.00
Titre émis			
Titre remboursés ou annulés			
Titre fin d'exercice	40 520	15.50	628 060.00

Provisions : = 2 450.00

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisée	Non util.	A la clôture
Prov. règlementées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prov. risques & charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prov. dépréciation	0.00	2 450.00	0.00	3 122.28	2 450.00
Total	**0.00**	**2 450.00**	**0.00**	**3 122.28**	**2 450.00**

Etat des dettes : = 46 924.71

	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	+ 1AN - 5 ANS	+ DE 5 ANS
Etabl. de crédit				
Dettes fin. & div.	24 392.97	24 392.97		
Fournisseurs	9 329.57	9 329.57		
Dettes fisc. & soc.	13 051.17	13 051.17		
Dettes s/immob.				
Autres dettes	151.00	151.00		
Prod.const.d'avance				
Total	**46 924.71**	**46 924.71**	**0.00**	**0.00**

Dettes représentées par des effets de commerce : = 0.00

Charges à payer incluses dans les postes du bilan : = 9 332.48

Emprunts et dettes établ.de crédit : = 0.00

Fournisseurs : = 9 010.03

Dettes fiscales et sociales : = 322.45

Emprunts et dettes financières diverse : = -3 572.48

Produits constatés d'avance : = 0.00

Autres informations :

- Indemnité fin de carrière :

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est l'évaluation de l'indemnité dûe à la date de clôture.
Elle retient une indemnité estimée en fonction du salaire moyen de l'année multiplié par les droits acquis à la fin de cet exercice comptable.
Compte tenu de ces hypothèses l'engagement pour indemnités de fin de carrière au 31/12/2021 s'élève à 0.00 euros.

5- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires : = 120 485.73

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	97 485.73	81.00 %
Produits des activités annexes	23 000.00	19.00 %
Rabais, remises & ristournes accordés		
Total	**120 485.73**	**100.00 %**

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'au dossier de présentation des comptes, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6- AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés = 0.00

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	0.00
Avals & cautions	0.00
Crédits-bails mobiliers	0.00
Crédits-bails immobiliers	0.00
Autres engagements	0.00
Total	**0.00**

Engagements reçus = 0.00

Nature des engagements reçus	Montant
Avals & cautions & Garantis	
Autres engagements	
Total	**0.00**

7- DETAIL PRODUITS ET CHARGES (Euros)

7.1 - Produits à recevoir :

ASSOCIES C.C.INTER.COURUS	3 572.48
JORDAN FOURNIE	286.00
Total produits à recevoir :	3 858.48

7.2 - Charges constatées d'avance :

ASSURANCE HABITATION VILLEFRANCHE D'AVANCE FIN CON	400.00
ASSURANCE HABITATION JARDIN AGENOR D'AVANCE	54.01
ASSURANCE HABITATION RESIDENCE 3L D'AVANCE	46.27
ASSURANCE HABITATION PERSPECTIVES D'AVANCE	125.92

7- DETAIL PRODUITS ET CHARGES (SUITE)

7.2 - Charges constatées d'avance :

7.2 - Charges constatées d'avance :

ASSURANCE HABITATION ST JUERY D'AVANCE	18.52
ASSURANCE HABITATION FRANÇOIS FABIE D'AVANCE	83.70
ASSURANCE HABITATION NS RESIDENCE D'AVANCE	177.82
Total charges constatées d'avance :	906.24

7.3 - Charges à payer :

FNP BAC 2021	6 533.69
HONORAIRES FACT.A RECEVOIR	2 476.34
ORG.SOCIAUX CHARGES A PAY	322.45
Total charges à payer	9 332.48

7.4 - Produits constatés d'avance :

Total produits constatés d'avance:	0.00

8- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

A - Renseignements détaillés concernant des filiales & participations :

Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
EURL ZONE DU CENTRE	1 500	-3 548	100.00	1 500				71 069	23 767	
EURL LE WILSON	4 000	56 360	100.00	197 230				217 881	58 028	
SAS STAR PIZZA	1 000		51.00							
Participations (de 10% à 50% du capital détenu)										
SARL MS CASH	5 000	-72 463	49.00	2 450				266 712	-1 649	
Total des filiales & participations (reprise en A)										
a (Française)	11 500	-19 651		201 180				555 662	80 146	
b (Etrangères)										

Sommaire

PREAMBULE Page 1

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES Page 1

2- AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE Page 2

3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (Euros) Page 2
- Actif immobilisé mouvements de l'exercice Page 2
- Détail des immobilisations et amort. en fin de période Page 2
- Etat des créances Page 3
- Provisions pour dépréciation Page 3
- Produits à recevoir par postes du bilan Page 3

4- NOTES SUR LE BILAN PASSIF Page 4
- Capital social (actions ou parts sociales) Page 4
- Provisions Page 4
- Etat des dettes Page 4

5- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
- Ventilation du chiffre d'affaires Page 5

6- AUTRES INFORMATIONS
- Engagements donnés Page 5
- Engagements reçus Page 5

7- DETAIL PRODUITS ET CHARGES
- 7.1 - Produits à recevoir Page 5
- 7.2 - Charges constatées d'avance Page 5
- 7.3 - Charges à payer Page 6
- 7.4 - Produits constatés d'avance Page 6

8- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS Page 6